



LES ÉTAPES vers LE CHANGEMENT

*Un guide d'action sur les droits humains
pour les travailleurs de la santé*



International Federation of Health and Human Rights Organisations

Remerciements

Nous souhaiterions remercier toutes les personnes qui nous ont généreusement accordé un peu de leur temps et apporté de précieux commentaires pour la révision de ce guide. Remerciements particuliers aux étudiants en médecine de l'assemblée générale de l'IFMSA à Copenhague en 2011 et aux participants aux formations de formateurs IFHHRO à Utrecht en 2011 qui ont testé les versions précédentes du guide. Ce guide n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien des internes et volontaires pour IFHHRO.

Copyright © 2012 International Federation of Health and Human Rights Organisations

Le matériel de ce guide peut être reproduit à condition que sa source soit spécifiée.

Développé par: Alicia Dibbets, Rosalinda Terhorst

Conception graphique: Piraña, Utrecht

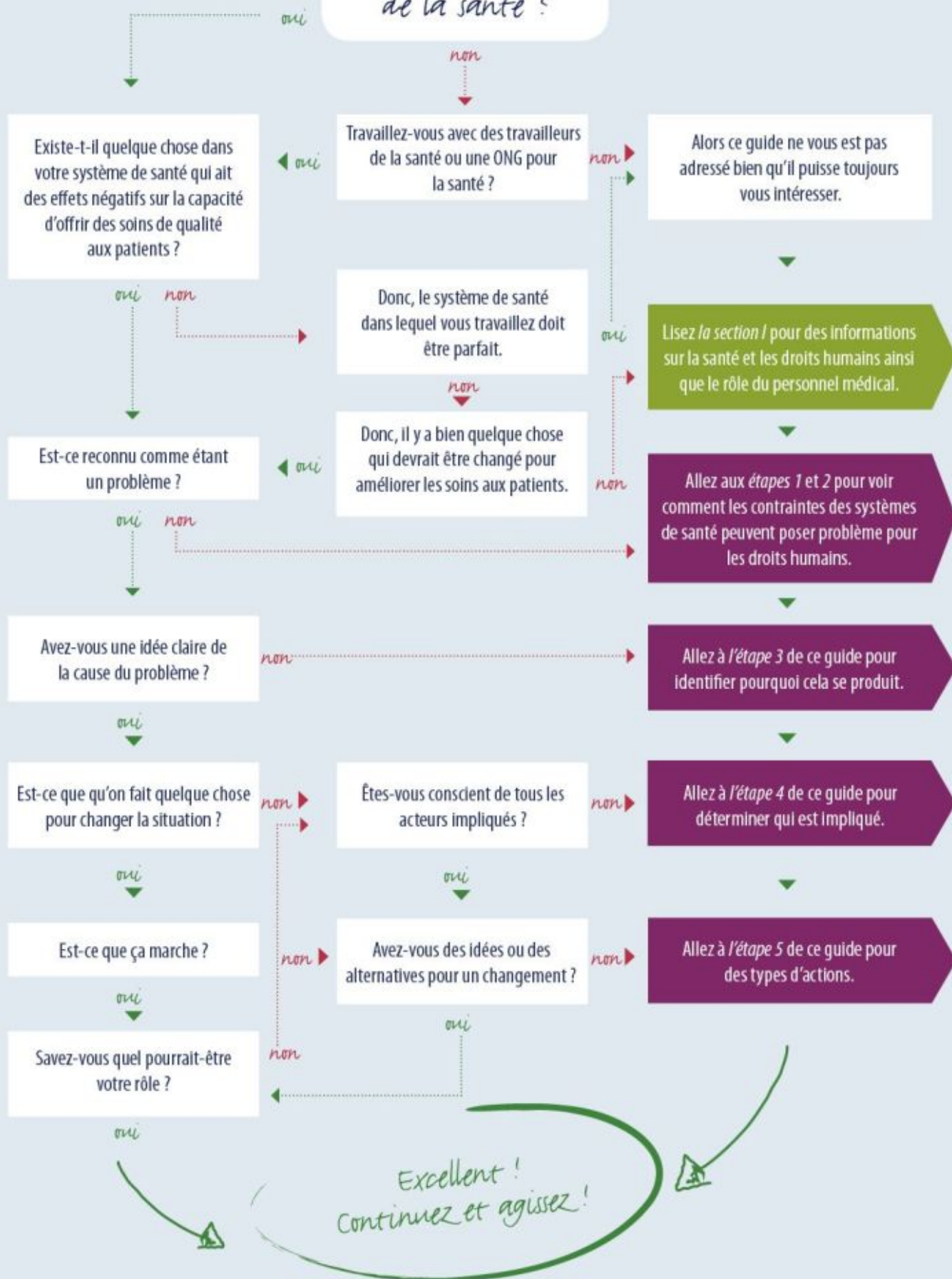
Imprimé par: Drukkerij Libertas, Bunnik

Couverture: Illustration d'Arita Charoensuk

Traduit par: Nolwenn Gaudin

ISBN 978-90-814072-3-6

Êtes-vous un
travailleur
de la santé ?



Si vous avez besoin de plus d'idées ou d'inspiration, ou que vous voulez concrétiser vos plans, feuilletiez ce guide.

Table des matières

Ce guide	5
Section I	
Droits humains pour les travailleurs de la santé	7
Qu'est-ce que les droits humains?	8
Quel est le lien entre la santé et les droits humains?	8
Quelle est l'influence des travailleurs de la santé sur les droits humains?	12
En quoi les droits humains peuvent-ils contribuer à améliorer les systèmes de santé? ..	14
Section II	
Étapes vers le changement	17
Étape 1 Quel est le problème? – Le point de vue des gens	18
Étape 2 Quels sont les droits humains concernés?	20
Étape 3 Pourquoi cela se produit-il? – Les causes	26
Étape 4 Qui est impliqué? – Les acteurs	28
Étape 5 Que puis-je faire? – Agir	30
Ressources supplémentaires	35
Glossaire	36

CONTEXTE ET BUT

Ce guide est adressé aux travailleurs de la santé souhaitant utiliser les droits humains afin d'améliorer leur système de santé. Il a été créé en réponse à la question suivante, souvent posée lors de nos formations de travailleurs de la santé sur le lien entre la santé et les droits humains:

Comment puis-je utiliser les droits humains pour résoudre des problèmes sur mon lieu de travail?

Il est évident que la réponse à cette question est différente selon chaque travailleur de la santé. Ce qu'un individu peut faire dépend de multiples facteurs dont, ses capacités, ses connexions et sa position, le contexte ou la situation et les questions relatives aux droits humains.

En même temps, tout travailleur de la santé a une position unique car il a une expérience directe et assiste aux effets d'un système de santé non conforme aux droits humains.

Grâce à nos programmes de formation, nous aidons le personnel de santé à comprendre dans quelles mesures leur profession est connectée aux droits humains, afin d'être capable de reconnaître les problèmes relatifs à ces droits dans les systèmes de santé et de savoir que les droits humains peuvent les aider dans des situations délicates.

Ce guide va un peu plus loin en abordant les droits de l'homme en tant qu'outil essentiel pour faire cesser des pratiques injustes, pour que les gens écoutent, pour mobiliser un soutien, et pour réfléchir à ce qui devrait être changé.

“La première fois que j’ai été appelé pour examiner les survivants de cruels sévices et mutilations infligés par les forces de sécurité de l’État, cela s’est avéré être un appel fort. Le fait de soigner ces survivants de la torture a transformé ma fonction destinée à soulager la douleur et gérer les blessures en celle d’intervenant dans une situation de lourdes violations et mauvais traitements. La compréhension de mon rôle de médecin a depuis lors changé. J’aurais pu choisir d’exercer dans le silence ou d’utiliser mes compétences pour informer et m’opposer à ces violations. Chaque jour, je continue de choisir la deuxième option.”

Dr Joan Nyanyuki, Kenya

“J’ai remarqué que les droits de l’homme étaient un outil puissant pour prendre conscience du droit à la santé. En tant que travailleurs de la santé, nous faisons face à une charge importante de travail et avons un temps limité pour la compréhension détaillée des théories et applications des mécanismes des droits humains. Je pense que l’un des principaux problèmes est que beaucoup de médecins n’ont pas entendu parler des droits de l’homme lors de leurs études de médecine ou pendant leurs années pré doctorales. Nous devons insister sur la nécessité d’inclure les droits humains dans les programmes des écoles de médecine.”

Dr Nazmi Zengin, Turquie

RÈGLES ET CONTENU

Ce guide contient deux sections principales, une liste de ressources supplémentaires et un glossaire.

La section I fournit des informations de base sur le lien entre les systèmes de santé et les droits de l'homme. Cette partie ne rentre pas dans les détails, mais sert de support pour la section II. Les références aux publications contenant plus de détails concernant le support de la santé et les droits humains sont disponibles dans la partie ressources supplémentaires. Les termes utiles qui pourraient nécessiter plus d'explications se trouvent dans le glossaire.

La section II contient une série d'étapes pratiques sur la formulation des problèmes des systèmes de santé en tant que questions sur les droits de l'homme et trouver les étapes à suivre pour un changement. Ces étapes doivent être appliquées à un problème particulier, identifié au sein du système de santé. Les étapes fonctionnent de manière consécutive: le résultat d'une étape sert d'introduction pour la suivante. Des modèles pour chacune des étapes sont disponibles en ligne à www.ifhhro.org. Il est possible de commencer avec les cinq étapes vers le changement dans la section I et d'utiliser la section II comme référence si nécessaire.

“ En tant que travailleur en santé mentale, j'ai été confronté à des personnes souffrant de troubles et incapacités mentales, des gens touchés par la guerre et déplacés dans leur pays, des survivants à la torture, des prisonniers, etc. Dans tous ces domaines, il y a généralement violation de la dignité.

La santé mentale est un domaine plein de souffrances et de mauvais traitements, de stigmatisation et d'exclusion. Lorsque j'ai découvert le concept des droits de l'homme et que j'ai commencé à en apprendre ses mécanismes, j'ai réalisé que j'avais trouvé un bon point d'appui, une structure, un instrument pour combattre un système inefficace et des pratiques réformatrices.

Les droits de l'homme nous ont donné la structure qui est devenue primordiale dans notre travail de tous les jours avec:

- *nos bienfaiteurs: pour promouvoir le respect, la confidentialité et l'inclusion*
- *les médias: pour promouvoir les droits et les textes non-discriminatoires*
- *les fonctionnaires: pour plaider en faveur du meilleur système de santé possible ou recommander des normes appropriées et des protocoles de soins*
- *la société: pour accroître la sensibilisation sur la tolérance, la stigmatisation, les droits aux traitements efficaces, abordables et disponibles, etc.”*

Dr Nino Makhashvili, Géorgie

Les droits de l'homme pour les travailleurs de la santé

SECTION I

Cette partie expose brièvement l'approche et l'orientation de ce guide et fournit les informations de base sur les étapes vers le changement décrites dans la section II. On explique le lien entre la santé, les droits humains et les travailleurs de la santé pour clarifier l'utilisation de cette corrélation dans des plans d'actions. Une liste de ressources supplémentaires avec davantage d'informations sur les droits humains est disponible à la fin de ce guide.

Les quatre questions suivantes sont abordées dans cette section:

- 1 Qu'est-ce que les droits humains?
- 2 Quel est le lien entre la santé et les droits humains?
- 3 Quelle est l'influence des travailleurs de la santé sur les droits humains?
- 4 En quoi les droits humains peuvent-ils contribuer à améliorer les systèmes de santé?

QU'EST-CE QUE LES DROITS HUMAINS?

Les droits humains sont les libertés et droits appartenant à chaque être humain, indépendamment de ses origines, statuts ou croyances. Ils représentent les valeurs humaines fondamentales pour la dignité, le développement et la survie. Le respect des droits de l'homme protège les individus et groupes des injustices et prévient les abus de pouvoir.

Les droits humains sont légalement protégés par des traités internationaux et régionaux, ainsi que des lois nationales. Ces documents légaux obligent les gouvernements à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits des personnes. Cela signifie que les droits humains agissent en tant que revendications auprès des gouvernements.

Les droits humains sont soutenus par des mécanismes de responsabilité qui évaluent comment les gouvernements s'acquittent de leurs obligations relatives aux droits de l'homme. Ces tribunaux, comités et autres procédures exigent des gouvernements de montrer, expliquer et justifier ce qui est réalisé pour mettre en œuvre les droits humains. Les mécanismes de responsabilité comprennent les instituts nationaux des droits de l'homme, les tribunaux régionaux des droits de l'homme, les Organes de traités des Nations Unies et les rapporteurs spéciaux.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LA SANTÉ ET LES DROITS HUMAINS?

La corrélation entre la santé et les droits humains a trois dimensions:

- ① Les droits humains dans les systèmes de santé
- ② Les droits humains ayant une influence sur la santé
- ③ La violation des droits humains à la source de problèmes de santé

Quels sont les impacts de ces trois dimensions sur les pratiques quotidiennes des travailleurs de la santé?

- ① Au sein du système de santé, les politiques, habitudes et situations peuvent agir sur certains droits dont le droit à la santé, à la vie privée ou à l'information.
- ② Les droits humains tels que le droit à une alimentation suffisante, le droit à l'eau potable, le droit à l'éducation ont une influence sur le fait de tomber malade, le genre de problèmes de santé dont les gens souffrent et s'ils pourront se rendre à des établissements de santé.
- ③ Les personnes souffrant de problèmes de santé dus à des violations des droits de l'homme telles que la torture ou la violence contre les femmes peuvent finir dans des établissements de santé et nécessiter des soins professionnels.

Bien que chaque dimension soit utile de manière égale, l'intérêt principal de ce guide porte sur la première dimension.

Les trois dimensions de la santé et les droits humains



LES SOURCES JURIDIQUES DES DROITS HUMAINS DANS LES SYSTEMES DE SANTE

Ce guide traite des sept droits humains qui jouent un rôle dans les systèmes de santé (voir le schéma ci-dessus). Ces droits sont codifiés dans un certain nombre de traités internationaux et régionaux. La présentation suivante montre que ces droits sont disponibles dans les traités concernés et indique les mécanismes de responsabilité correspondants. Davantage d'informations sur la façon dont ces droits se rapportent à la santé sont disponibles dans l'étape 2 de la section II.

Traités relatifs aux droits de l'homme	Mécanismes de responsabilité	Droits humains dans les systèmes de santé
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 16 Le droit à l'information, art. 9(1) Le droit à la liberté, art. 6 Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 5
Convention américaine relatives aux droits de l'homme	Commission interaméricaine des droits de l'homme Cour interaméricaine des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à l'information, art. 13 Le droit à la vie privée, art. 11 Le droit à la liberté, art. 7 Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 5 Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art 1(1), 24
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.	Commission interaméricaine des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 10
Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales	Cour européenne des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à l'information, art. 10(1) Le droit à la vie privée, art. 8(1) Le droit à la liberté, art. 5(1) Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 3 Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 14
Charte sociale européenne	Comité européen des droits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 11

Traité relatif aux droits de l'homme	Mécanismes de responsabilité	Droits humains dans les systèmes de santé
Pacte international sur les droits civils et politiques	Comité des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à l'information, art. 19(2) Le droit à la vie privée, art. 17(1) Le droit à la liberté, art. 9(1) Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 7 Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 2(1), 26
Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels	Comité des droits économiques, sociaux et culturels	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 12 Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 2(2)
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination	Comité pour l'élimination de la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 5 (e)(iv) Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 1
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 12 Le droit à l'information, art. 10 (h), 16 (e) Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 1
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Comité contre la torture	<ul style="list-style-type: none"> Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants
Convention relative aux droits de l'enfant	Comité des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 24, 25 Le droit à l'information, art. 17 Le droit à la vie privée, art. 16(1) Le droit à la liberté, art. 37 (b)(c)(d) Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 37 (a) Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 2
Convention relative aux droits des personnes handicapées	Comité des droits des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Le droit à la santé, art. 25 Le droit à la vie privée, art. 22 Le droit à la liberté, art. 14 Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants, art. 15 Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination, art. 2

QUELLE EST L'INFLUENCE DES TRAVAILLEURS DE LA SANTE SUR LES DROITS HUMAINS?

Ce guide utilise trois sphères différentes dans lesquelles les travailleurs de la santé influencent ou peuvent influencer les droits humains dans les systèmes de santé.

Le rôle principal d'un travailleur de la santé est représenté par les soins individuels aux patients. Les professionnels de la santé offrant le plus haut niveau de soins possible sont déjà dans le respect des droits de l'homme. Faire respecter les droits de l'homme au sein de la sphère de soins aux patients comprend:¹

- Offrir tous les soins nécessaires sans discrimination
- Respecter l'autonomie et la dignité de tous les patients
- Obtenir le consentement éclairé du patient avant le traitement
- Donner au patient toutes les informations nécessaires à la prise de décision
- Respecter la confidentialité du patient
- Tenir compte des origines du patient
- Maintenir les compétences professionnelles au niveau le plus élevé possible

Le cercle intérieur des soins aux patients n'est cependant pas isolé du monde extérieur. Il peut y avoir des problèmes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sphère professionnelle qui influencent de façon négative les droits humains dans les soins aux malades et créent des obstacles dans la mise en œuvre du niveau de soins le plus élevé possible. Lorsque les professionnels de la santé font face à la pression de se conformer aux obligations d'un tiers compromettant ainsi leurs capacités à dispenser les meilleurs soins aux patients, la situation peut être décrite comme un conflit de double allégeance.

Les obstacles possibles affectant les droits humains dans les soins aux patients comprennent:

Dans la sphère professionnelle:

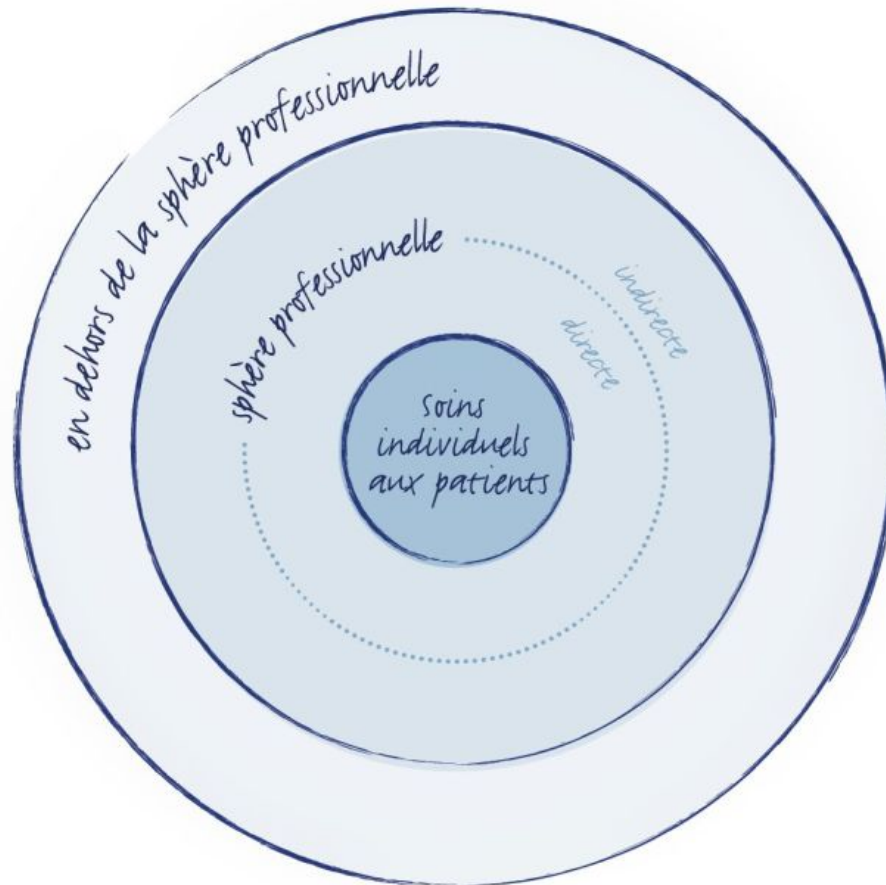
- les normes et règlements institutionnels
- Le manque de connaissance des travailleurs de la santé
- Les croyances et attitudes personnelles des travailleurs de la santé
- les relations de pouvoir inégales entre le travailleur de la santé et le patient
- la discrimination institutionnelle

En dehors de la sphère professionnelle:

- les politiques et normes relatives à la santé
 - Le refus ou le manque de ressources nécessaires
- Les croyances et attitudes sociétales

L'existence de tels obstacles signifie qu'un plan d'action dans différentes sphères pourrait être nécessaire afin de permettre aux travailleurs de la santé de respecter les droits humains dans leur profession. La section II de ce guide se focalise sur les moyens d'arriver aux plans d'actions.

schéma des sphères d'influence



- Le **cercle intérieur** représente les professionnels de la santé dispensant des soins individuels aux patients
- Le **cercle du milieu**, jusqu'à la ligne pointillée (sphère professionnelle directe) couvre les domaines du travail où un travailleur de la santé est actif avec ses collègues, supérieurs, ses patients et leurs familles. La partie au-delà de la ligne pointillée (sphère professionnelle indirecte) couvre les domaines de l'environnement du travail dans lequel le travailleur de la santé n'est pas directement impliqué. Les acteurs possibles de cette sphère sont le personnel de gestion de l'hôpital et les associations de professionnels. Le contenu exact des sphères professionnelles directes et indirectes de la santé sera différent pour chaque travailleur de la santé, selon son poste, ses responsabilités et ses activités professionnelles.
- Le **cercle extérieur** représente les acteurs, institutions et communautés qui sont en dehors de la sphère professionnelle tels que les officiels, les médias ou la société.

Trois exemples d'obstacles auxquels les professionnels de la santé sont confrontés

Un travailleur de la santé est incapable de soigner un vieil homme souffrant de diabète de façon appropriée parce que depuis des mois les pharmacies sont en rupture de stock d'insuline.

Un travailleur de la santé ne peut pas donner d'informations sur les méthodes de contraception à une jeune femme parce que ceci est contraire à la loi concernant les couples non mariés.

Un travailleur de la santé ne peut pas faire passer son patient souffrant du VIH en priorité sur la liste d'attente pour des dialyses rénales parce que les gens n'étant pas atteints du VIH ont la priorité.

EN QUOI LES DROITS HUMAINS PEUVENT-ILS CONTRIBUER À AMÉLIORER LES SYSTÈMES DE SANTÉ?

Il existe différents moyens possibles pour pallier les lacunes et abus des systèmes de santé. Ce guide adopte une approche pratique en considérant les droits humains comme des outils pouvant être utilisés pour améliorer les systèmes de santé. Ces 'outils des droits humains' ont été subdivisés en cinq catégories d'actions décrites ci-dessous. Des exemples concrets de types d'actions pour chaque catégorie sont répertoriés dans l'étape 5 de la section II.



Protection

Les droits humains peuvent servir à protéger les individus des lacunes ou abus des systèmes de santé. En tant que série de valeurs reconnues au niveau international et contrôlées au niveau judiciaire, les droits humains offrent de puissants arguments pour arrêter, empêcher et rectifier des situations ou pratiques injustes.



Documentation

Les droits humains liés à la santé donnent une indication de ce à quoi le système de santé idéal devrait ressembler. Dans ce sens, les droits de l'homme sont une référence pour rassembler des preuves concernant ce qui devrait ou ne devrait pas arriver au sein d'un système de santé.

Les droits de l'homme indiquent le genre d'informations nécessaires pour suivre les progrès dans les systèmes de santé. De la même façon, les droits humains peuvent agir comme un instrument de mesure de l'impact des politiques et programmes de santé publique sur les individus.



Diffusion

L'un de moyens de gagner une attention plus large concernant un problème dans un système de santé est de le décrire en tant que question relative aux droits humains. Les droits de l'homme ajoutent du poids à une discussion et aident à faire passer le message que ce qui est en train de se passer ne peut pas être ignoré.

Les droits humains offrent de nouvelles avenues pour diffuser les informations quant aux difficultés présentes dans les systèmes de santé. Dans les institutions des droits de l'homme au niveau international, régional et national, il y a une forte demande pour les détails sur ce qui se passe dans la pratique afin d'être capable d'amener les gouvernements à répondre de leurs actes.

Les droits humains peuvent aussi être une base pour l'éducation et la sensibilisation sur des questions particulières au sein des systèmes de santé. En apportant d'autres points de vue, les droits humains peuvent être utilisés pour clarifier pourquoi les changements sont nécessaires.



Mobilisation

En essayant de rassembler un soutien pour s'occuper des problèmes dans les systèmes de santé, les droits humains peuvent créer un problème commun qui réunira différents acteurs. Les droits humains peuvent servir à révéler plusieurs causes d'un même problème pour montrer que la coopération entre différentes personnes et groupes est nécessaire pour un changement.

Les droits humains sont une revendication légitime et en tant que telle, peuvent faciliter l'accès à des forums et individus qui peuvent avoir une influence en apportant des changements dans les systèmes de santé.



Création

La structure des droits humains fournit des normes aussi bien pour le résultat final que pour le procédé nécessaire pour l'atteindre. Ainsi, les droits humains peuvent orienter vers le développement de nouvelles pratiques et procédures dans les systèmes de santé.



SECTION II

Les étapes vers le changement

Tout plan d'action pour un changement dans les systèmes de santé commence avec la prise de conscience que quelque chose qui ne devrait pas se produire est en train de se passer. Parfois le problème et sa solution sont clairs comme de l'eau de roche, mais souvent le problème est composé de tellement de caractéristiques qu'il devient difficile de savoir par où commencer. Cette section décrit comment utiliser les droits humains pour faire le tri du problème et identifier les points d'entrée pour un plan d'action. En considérant la question du point de vue des droits humains, le problème est renvoyé à ceux qui sont directement touchés, les raisons du pourquoi, et les acteurs impliqués.

Cette partie contient cinq étapes:

- ❶ définir le problème
- ❷ déterminer les droits humains concernés
- ❸ découvrir les causes
- ❹ identifier les acteurs impliqués
- ❺ agir

► **Avant de continuer à travers ces cinq étapes, il faut tout d'abord choisir un problème à régler dans les systèmes de santé.**

Une étude de cas va montrer comment chaque étape devrait être appliquée. Des modèles qui peuvent être utilisés pour compléter les étapes sont disponibles en ligne à www.ifhhro.org

ÉTAPE 1 QUEL EST LE PROBLÈME? – LE POINT DE VUE DES GENS

Afin de cadrer le problème des soins du point de vue des droits humains, il est nécessaire de déterminer qui est directement concerné, comment et où.

Qui est touché? ►

Déterminez les personnes concernées par le problème.

Identifiez si ces personnes appartiennent à un groupe vulnérable fondé sur des motifs précis tels que l'ethnicité, le sexe, la situation socio-économique ou l'état de santé.

Comment sont-ils
concernés? ►

Décrivez de quelle manière ces personnes sont concernées par le problème.

Écartez les causes possibles telles que le manque de services, les politiques inefficaces ou la discrimination structurelle. Au lieu de cela, l'accent devrait être mis sur l'expérience des personnes directement concernées.

Où cela se passe-t-il? ►

Établissez si le problème est présent dans tout le pays, dans une zone rurale ou urbaine, ou dans un établissement de santé particulier.

Quelle est la question
concernant les droits
de l'homme? ►

Complétez cette étape en formulant la question en une phrase comprenant les réponses aux trois questions mentionnées ci-dessus.

Cette question centrale est le *symptôme* ou le *signal* de toutes les préoccupations fondamentales qui seront observées au cours des étapes 2 et 3.

Étapes vers le changement par un travailleur de la santé du Nigeria
ÉTAPE 1 REMPLIE - QUEL EST LE PROBLEME?

Qui est touché? ►	Les personnes ayant une faible situation socio-économique
Comment sont-ils concernés? ►	Ils souffrent et meurent de maladies largement évitables
Où cela se passe-t-il? ►	Dans l'hôpital rural du village de Sahon-Rami, ainsi que dans les 10 autres établissements de santé des régions rurales du Mashegu, au Nigeria
Quelle est la question concernant les droits de l'homme? ►	Dans les établissements de santé des régions rurales du Mashegu, les gens ayant une faible situation socio-économique meurent de maladies largement évitables

La situation

“Après avoir reçu mon diplôme de l'école de médecine, j'ai été envoyé dans un hôpital à Mashegu, dans le Nigeria du Nord pour exercer en tant que médecin de premier recours dans le Programme de service national pour la jeunesse. Je suis arrivé dans un hôpital en état de délabrement. En quelques mois, j'ai découvert que la plupart des habitants des régions rurales qui étaient censées être soignées à l'hôpital ne se déplaçaient pas.

Il y a eu le cas d'une petite fille de trois ans, amenée à la clinique dans un grave état de déshydratation et trop faible pour, ne serait-ce que pleurer, ayant souffert de diarrhée pendant cinq jours avant que ses parents ne décident de l'amener à l'hôpital. Malheureusement, la petite fille est morte quelques minutes après son arrivée à la clinique. Depuis ce jour, j'ai pensé que je devais agir pour empêcher davantage de morts causées par des maladies évitables. En tant que médecin, j'ai ressenti une grande responsabilité d'empêcher cela de se reproduire, après tout, je suis formé pour sauver des vies, pas pour regarder les gens mourir. Je me suis senti obligé de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour améliorer l'état de santé des habitants des régions rurales du Mashegu.”

Cet exemple est fourni par
le Dr Igboekwu
Chukwumanya de
Physicians for Social Justice.

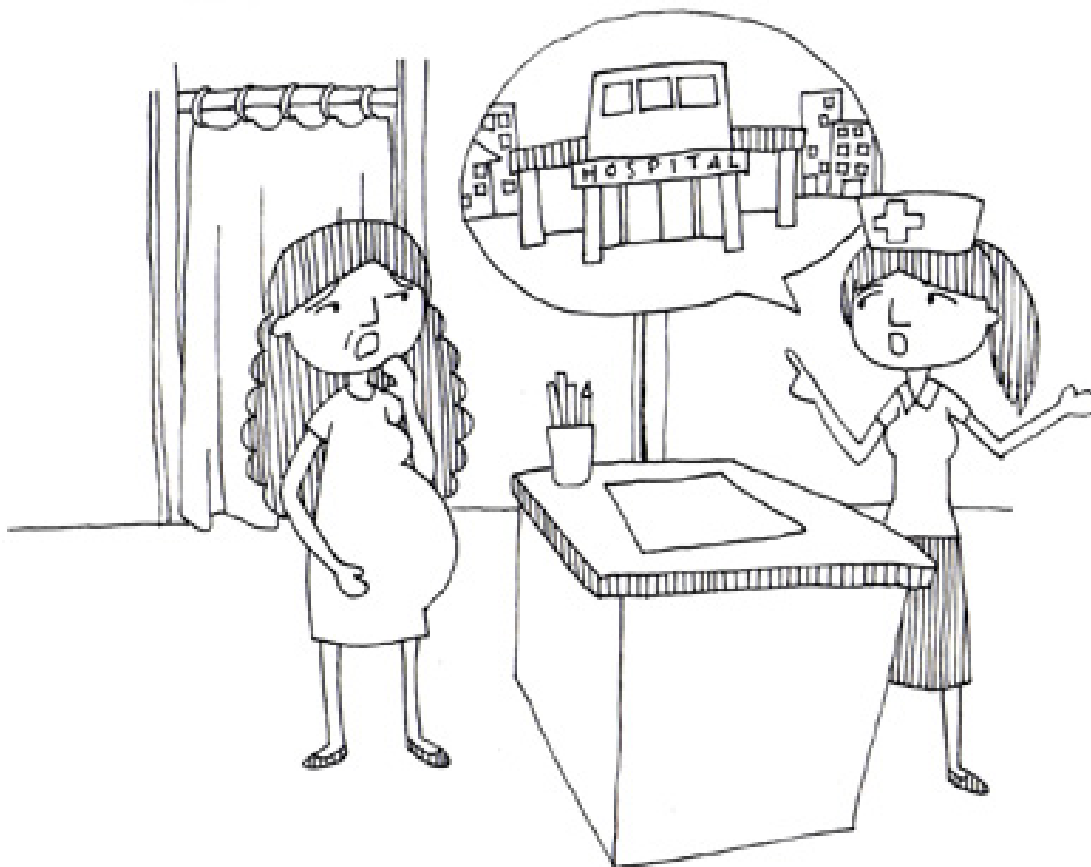
ÉTAPE 2 QUELS SONT LES DROITS HUMAINS CONCERNES

Après avoir rempli l'étape 1, le problème des soins a été défini en prenant les individus concernés comme point de départ. L'étape suivante est de déterminer quels droits humains sont compromis à cause de cette situation.

Cette étape aide à clarifier que ce qui est en train d'arriver n'est pas seulement une situation regrettable mais également un problème concernant les droits humains qui nécessite un changement. Les droits humains appropriés fournissent une première indication de ce à quoi ces changements devraient aboutir.

Les tableaux des pages précédentes contiennent des informations sur le droit à la santé et six autres droits humains qui sont appropriés dans les systèmes de santé. Pour chaque droit, une définition générale est donnée, ainsi que des détails sur le lien de ce droit à la santé. Des informations concernant les traités relatifs aux droits de l'homme et mécanismes de responsabilité correspondants sont disponibles dans la section I, page 10-11.

Utilisez les tableaux pour trouver quels droits humains sont concernés par le problème et décrivez, pour chacun des droits, en quoi ils sont pertinents.



Le droit de bénéficier de divers établissements, biens, services et conditions nécessaires pour atteindre le meilleur état de santé possible. Ceux-ci comprennent les soins de santé ainsi que les déterminants fondamentaux de la santé tels que l'eau potable et les installations sanitaires.

Selon ce droit, les établissements, biens et services de santé doivent être:

Disponibles en quantité suffisante

Cela comprend la disponibilité:

- des établissements de santé tels que les hôpitaux et les cliniques
- de personnel médical qualifié
- des médicaments essentiels
- de matériel et équipement médicaux
- des déterminants fondamentaux

Accessible à tous

Ceci couvre:

- *l'accessibilité physique* - à une distance accessible en toute sécurité partout les secteurs de la population, accès aux bâtiments pour les personnes handicapées
- *l'accessibilité économique* - abordable pour tous
- *la non-discrimination* - accessible à tous sans discrimination
- *l'accès aux informations sur la santé* - le droit de chercher, recevoir et communiquer des informations sur les questions de santé ceci ne devrait pas être aux dépens du respect de la vie privée et de la confidentialité

Acceptable

Ceci nécessite que:

- l'éthique médicale soit respectée
- les services répondent aux besoins locaux
- les services soient réceptifs aux exigences spécifiques liées au sexe et au stade de la vie

Qualité

Ceci implique:

- des travailleurs de la santé avec des compétences et connaissances mises à jour
- des médicaments et du matériel hospitalier approuvés par les instances scientifiques et non périmés
- l'eau potable et un moyen d'assainissement approprié
- une source d'électricité permanente et un éclairage suffisant

DROIT À L'INFORMATION

DÉFINITION

Le droit de chercher, recevoir et communiquer des informations. Ceci comprend une obligation du gouvernement d'assurer l'accès à l'information.

RELATION AVEC LA SANTÉ

Ceci couvre:

- l'information sur les services de santé disponibles
- l'information sur la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies
- l'information dans différentes langues et pour les personnes analphabètes, aveugles et sourdes.
- l'information sans discrimination, stigmatisation ou stéréotypes
- l'accès des patients à leur dossier médical personnel
- l'information sur les diagnostics et pronostics personnels
- l'information nécessaire pour un consentement éclairé

DROIT À LA VIE PRIVÉE

DÉFINITION

Le droit d'être protégé contre une ingérence arbitraire ou illégale dans la vie privée d'un individu. Ceci couvre le secret de l'information, le secret corporel, le secret des communications et le secret territorial.

RELATION AVEC LA SANTÉ

Ceci nécessite:

- le traitement confidentiel des dossiers médicaux
- la confidentialité concernant l'état de santé d'une personne
- le secret pendant l'examen et le traitement médical
- le consentement total, libre et éclairé pour le traitement médical

DROIT À LA LIBERTÉ

DÉFINITION

Le droit de ne pas être démuné arbitrairement de la liberté. Ceci signifie que la privation de liberté ne doit pas être manifestement disproportionnée, injuste, imprévisible ou discriminatoire. La privation de liberté devrait être en accord avec les procédures prescrites par la loi.

RELATION AVEC LA SANTÉ

Ceci interdit:

- la détention de patients sans procédure établie
- les retards dans la révision du placement de patients
- les retards de décharge de patients hospitalisés
- les quarantaines inutiles
- les contrôles excessifs de patients

Ceci nécessite:

- des procédures légales pour le placement en centre de soins
- des moyens de contester les admissions involontaires

DROIT D'ÊTRE EXEMPT DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

DÉFINITION

Le droit d'être exempt d'un traitement qui cause une douleur physique grave, d'une souffrance mentale et d'un traitement extrêmement humiliant et choquant.

RELATION AVEC LA SANTÉ

Ceci interdit:

- le mauvais traitement physique ou mental des patients
- la négligence flagrante des patients
- des conditions de vie inadéquates dans les établissements de santé
- l'isolement forcé prolongé non thérapeutique
- l'expérience médicale et scientifique sans consentement éclairé
- le traitement médical invasif ou irréversible sans consentement éclairé
- refus ou retard de traitement

Ceci nécessite:

- des services médicaux indépendants pour détenus

DROIT D'ÊTRE LIBRE DE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION

DÉFINITION

Ceci est un principe transversal dans les droits de l'homme.

Discrimination signifie toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur des motifs interdits qui a pour but ou effet d'invalider, ou d'affaiblir la reconnaissance, le bénéfice ou l'exercice des droits de l'homme³.

Les motifs interdits de discrimination incluent la race, le sexe, l'âge, la religion, la politique ou autre opinion, l'état de santé, les handicaps, les origines nationales ou sociales, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique ou autre.

RELATION AVEC LA SANTÉ

Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination couvre tous les aspects de la santé dont:

- l'accès aux services de santé
- l'accès aux informations sur la santé
- la qualité des services de santé
- la dispense des services de santé
- l'attitude des travailleurs de la santé

DROIT À LA PARTICIPATION⁴

DÉFINITION

Ceci est un principe transversal dans les droits de l'homme.

La participation signifie l'implication active et éclairée des individus et groupes dans la prise de décisions les concernant. La participation doit être accessible et ouverte à tous, équitable et transparente.

RELATION AVEC LA SANTÉ

La participation concernant les décisions relatives à la santé est nécessaire pour que les systèmes de santé puissent être réceptifs aux besoins et préoccupations de groupes particuliers.

Étapes vers le changement par un travailleur de la santé du Nigeria

ÉTAPE 2 REMPLIE - QUELS SONT LES DROITS HUMAINS CONCERNES?

Cinq droits humains sont pertinents en ce qui concerne la question identifiée dans l'étape 1. Des détails ont été ajoutés pour chacun de ces droits afin de préciser leur pertinence

Le droit à la santé ►	<i>Les habitants des régions rurales du Mashegu sont confrontés à des obstacles à l'accès aux soins</i> <i>L'hôpital est trop loin</i> <i>L'attitude négative des travailleurs de la santé n'encourage pas le sentiment de bienvenue</i>
Le droit à l'information ►	<i>Les habitants des régions rurales du Mashegu manquent d'informations concernant les services de santé</i>
Le droit d'être exempt de traitements cruels, inhumains ou dégradants ►	<i>Certaines personnes se voient refuser un traitement parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer les frais d'utilisation</i>
Le droit d'être libre de toutes formes de discrimination ►	<i>Certaines personnes souffrent de discrimination fondée sur leur statut socioéconomique</i>
Le droit à la participation ►	<i>Les gens n'ont pas été consultés quand la politique de "frais d'utilisation" a été élaborée, bien qu'ils soient directement concernés</i>

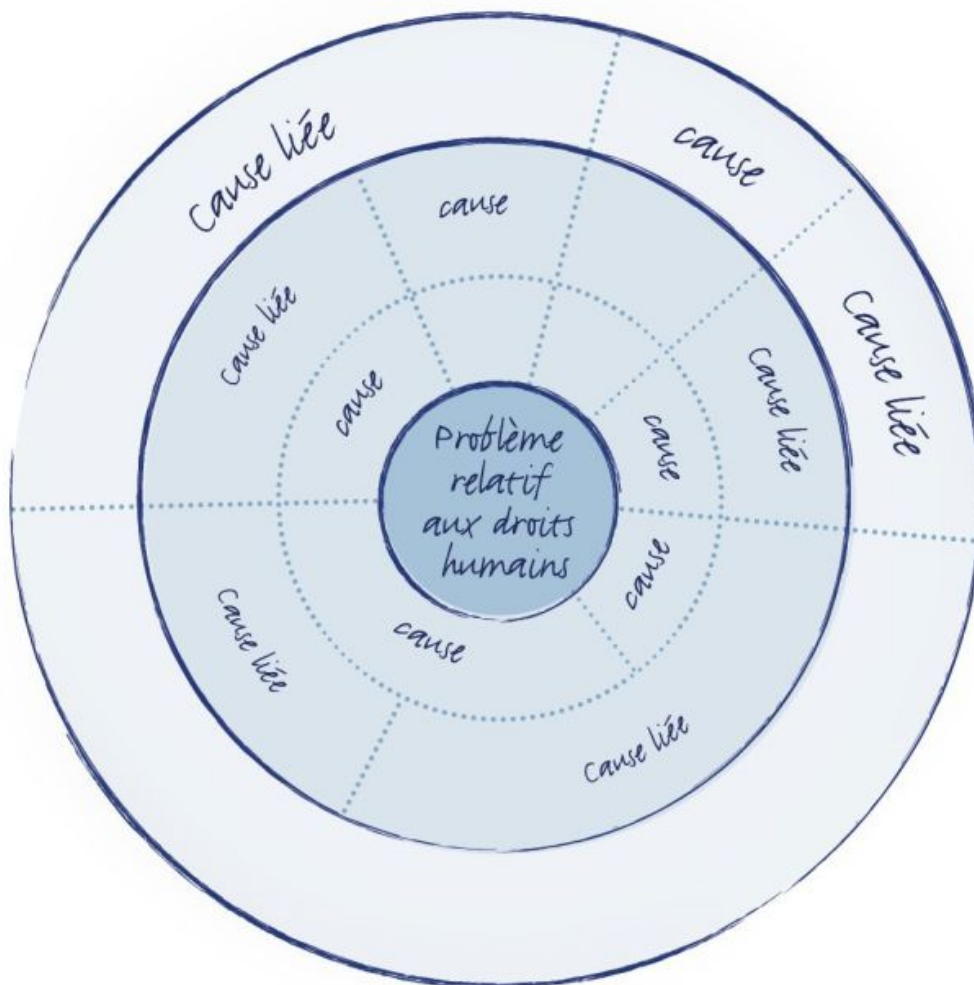
Cet exemple est fourni par le Dr Igboekwu Chukwumanya. Voir page 19 pour la description du cas.

ÉTAPE 3 POURQUOI CELA SE PRODUIT-IL? – LES CAUSES

Ayant défini ce qu'il se passe au niveau des droits humains, la prochaine étape est d'identifier pourquoi cela se produit. Lors de cette étape, nous utiliserons le schéma des sphères d'influence pour créer une carte des différentes préoccupations concernant la question des droits humains. L'explication du schéma est disponible page 13 de ce guide.

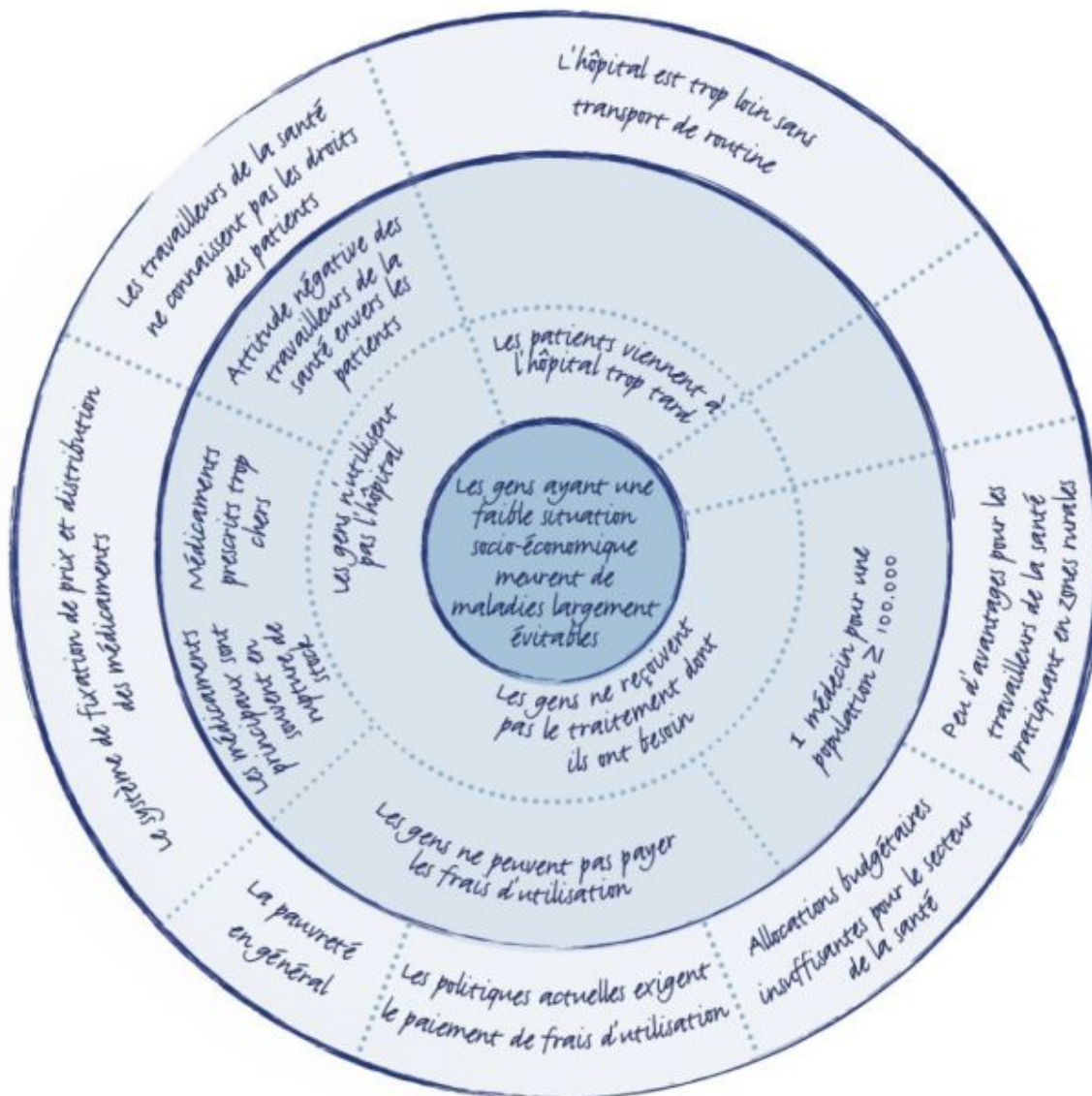
Commencez avec le problème relatif aux droits de l'homme définie lors de l'étape 1 et réfléchissez à tous les facteurs possibles dans et en dehors de la sphère professionnelle qui influencent cette situation. Incluez toutes les causes dans le schéma pour créer une présentation structurée des facteurs qui contribuent à la question centrale. Donnez autant de détails que possible et continuez de demander *pourquoi* chaque nouvelle cause existe afin de déterminer davantage de causes fondamentales. Écrivez les causes dans les sphères appropriées et reliez les causes en entraînant de nouvelles, comme indiqué ci-dessous.

schéma des sphères d'influence avec les causes



Étapes vers le changement par un travailleur de la santé du Nigeria
ÉTAPE 3 REMPLIE - POURQUOI CELA ARRIVE-T-IL?

Ce schéma contient toutes les causes que le travailleur de la santé impliqué connaît. Le problème identifié lors de l'étape 1 est au centre du schéma. Comme on peut le constater, plusieurs causes sont reliées à plus d'une cause.



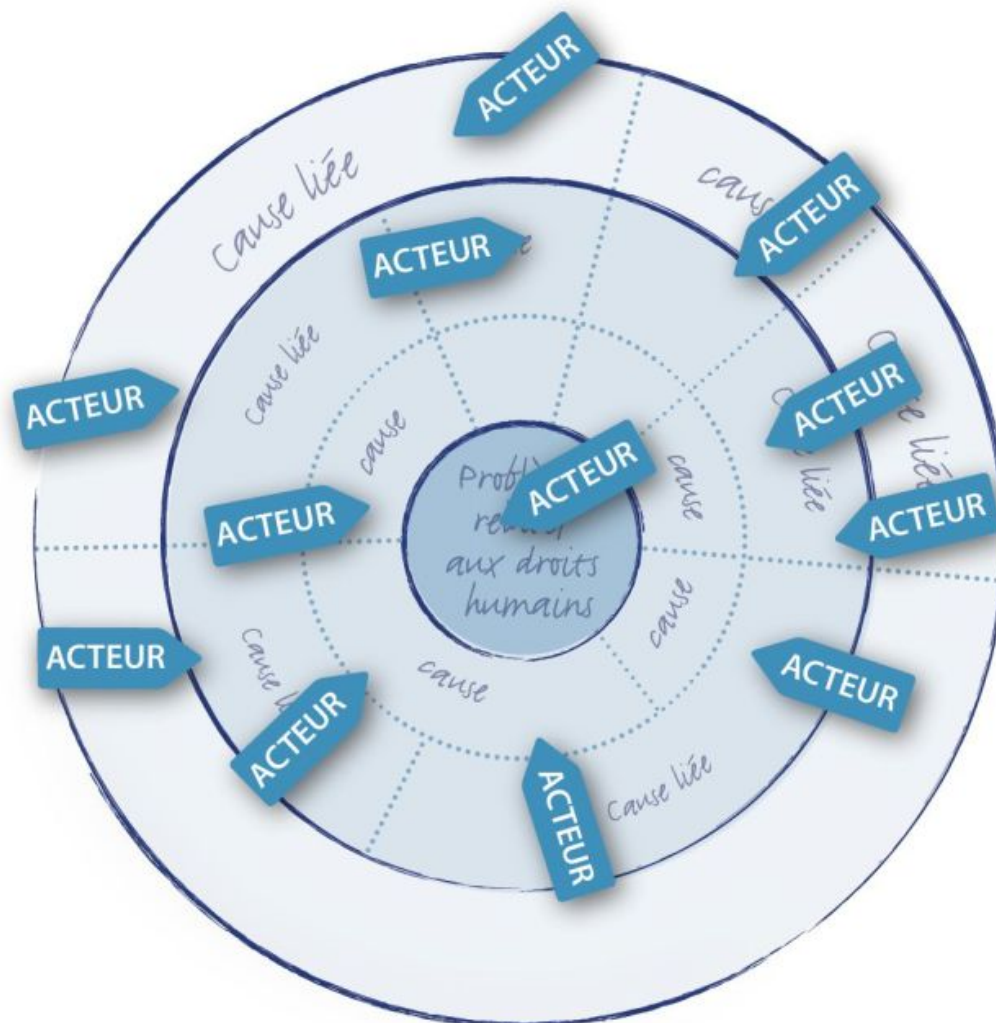
Cet exemple est fourni par le Dr Igboekwu Chukwumanya. Voir page 19 pour la description du cas.

ÉTAPE 4 QUI EST IMPLIQUÉ? – LES ACTEURS

Maintenant qu'on a défini une combinaison de facteurs à la source du problème relatif aux droits humains, la prochaine étape consiste à identifier tous les acteurs ayant un rôle significatif. Ceux-ci sont les personnes qui sont directement concernées ou ayant un lien avec différentes causes du problème. Lors de cette étape, la carte créée dans l'étape 3 sera complétée en ajoutant les acteurs au schéma des sphères d'influence.

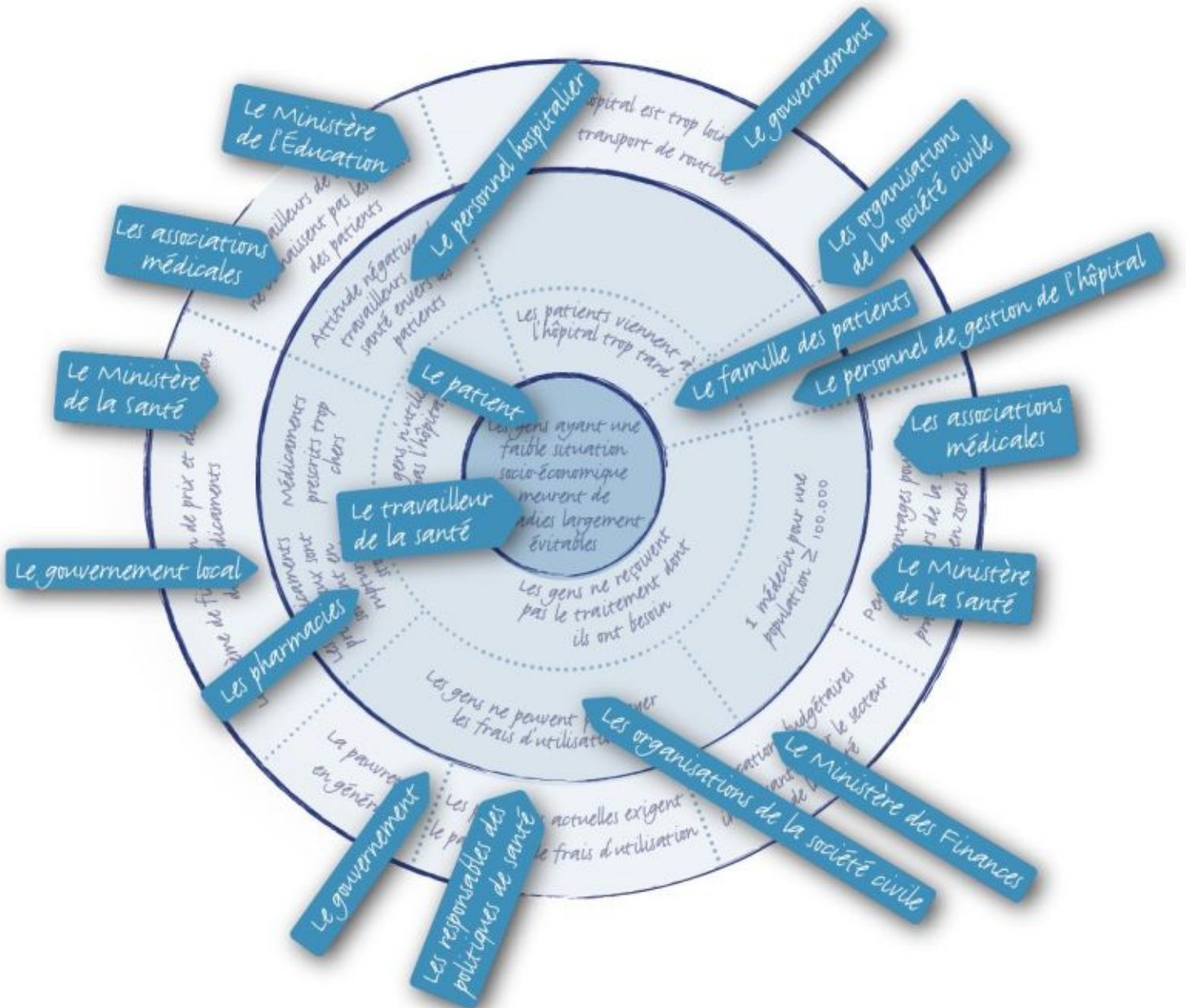
Commencez avec une relation concrète qui caractérise le mieux la question; dans beaucoup de cas, ce sera la relation entre le travailleur de la santé et le patient. Ils représentent la ou les personnes directement concernées et les acteurs qui sont immédiatement impliqués dans le problème. Dessinez ensuite tous les acteurs pertinemment connectés aux différentes causes écrites sur le schéma des sphères d'influence. La carte finale devrait inclure tous les acteurs qui influencent le problème ou ont un intérêt dans celui-ci.

schéma des sphères d'influence avec les acteurs



Étapes vers le changement par un travailleur de la santé du Nigeria
ÉTAPE 4 REMPLIE - QUI EST IMPLIQUÉ?

Sur le schéma suivant, des acteurs ont été ajoutés aux causes identifiées lors de l'étape précédente. Un certain nombre d'acteurs pertinents n'ayant pas de relation avec une cause précise sont aussi inclus.



Cet exemple est fourni par le Dr Igboekwu Chukwumuanya. Voir page 19 pour la description du cas.

ÉTAPE 5 QUE PUIS-JE FAIRE? – AGIR

Après avoir identifié le problème (étape 1) et les droits humains appropriés (étapes 2) et avoir créé une présentation structurelle des causes connues (étape 3) et des acteurs impliqués (étape 4), l'étape suivante sert à définir où commencer à agir.

Il est important que l'action décidée soit faisable et réaliste. Une petite action personnelle pour entraîner un changement est souvent plus facile et mieux adaptée pour commencer. Il n'y a pas besoin de commencer à penser immédiatement en termes de projets et de programmes. Action entraîne réaction, cela signifie qu'une action peut se développer ; elle peut commencer dans la sphère des soins individuels aux patients et s'étendre à la sphère professionnelle ou encore en dehors de celle-ci. La façon de développer les actions sera propre à chaque individu selon différents facteurs tels que la situation, la position, les capacités, le temps, les ressources financières et les informations.

Complétez les questions ci-dessous pour organiser concrètement votre plan d'action et réfléchir à ce qui est nécessaire pour le réaliser.

PLAN

Quelle cause ►
pouvez-vous traiter

Regardez la carte créée lors de l'étape 3 et choisissez une cause pour laquelle vous pouvez changer les choses.

Quel devrait-être le ►
changement

Définissez ce qui devrait changer pour améliorer la situation.

Comment pouvez-vous ►
y contribuer?

Que pouvez-vous faire pour commencer à améliorer la situation?

Réfléchissez petit: commencez avec quelque chose de faisable ayant un résultat évident. Vous pouvez vérifier la présentation des pages suivantes pour voir les actions possibles dans les différentes sphères.

BESOINS

Quels sont le ou les acteurs impliqués ►

Observez le ou les acteurs identifiés lors de l'étape 4.

- Avez-vous besoin d'eux pour votre plan d'action? Si oui, explorez vos connexions directes et indirectes avec eux.
- Comment pouvez-vous établir des contacts quand il n'y a aucune connexion?

Quelle est votre position? ►

Prenez en compte votre position professionnelle. Observez toutes les possibilités ou contraintes que votre position implique.

- Occupez-vous une position vous permettant d'accomplir des changements par vous-même?
- Dans votre position, avez-vous besoin d'aide?
- Votre position serait-elle en danger si vous engagiez une action?
- Avez-vous besoin de quelque protection que ce soit?

De quelles informations avez-vous besoin ►

Faites une liste des informations dont vous avez besoin ainsi que de comment/où les recueillir.

- Pouvez-vous rassembler les informations vous-même ou avez-vous besoin d'aide?
- Quelles sont les sources disponibles et accessibles?
- Y a-t-il des gens ou organisations à qui vous pouvez demander de l'aide ou des conseils?

Êtes-vous apte à entreprendre cette action? ►

Faites un inventaire des aptitudes spécifiques dont vous avez besoin pour l'action prévue.

- Avez-vous les compétences requises?
- Êtes-vous en position et prêt à acquérir de nouvelles compétences?
- Avez-vous suffisamment de temps pour engager l'action vous-même?
- Avez-vous besoin de ressources humaines?
- Avez-vous besoin de ressources financières?
- Pouvez-vous vous organiser cela ou avez-vous besoin d'aide?

Les réponses à ces questions indiquent les éléments à prendre en compte dans l'organisation d'un plan d'action. Des exemples concrets de différents types d'actions sont disponibles dans la présentation suivante. Il y a un nombre incalculable de moyens qui peuvent faire la différence en tant que travailleur de la santé, rappelez-vous simplement que c'est une question de prendre le temps de trouver quelles étapes correspondent le mieux.



PLAN D' ACTIONS POSSIBLES

Cette présentation contient des exemples de différents types d'actions dans les trois sphères d'influence. Les exemples ont été divisés en cinq catégories d'actions pour les droits humains décrites dans la section I (voir page 14-15). Cette présentation vise à donner des idées concernant les étapes vers le changement.

PROTECTION



Arrêter, empêcher ou remédier aux violations des droits de l'homme

DOCUMENTATION



Enregistrer, surveiller et évaluer

<p><i>Soins individuels aux patients</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respectez les droits humains pendant le traitement des patients: voir page de ce guide pour plus d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Observez davantage les circonstances externes qui affectent l'état de santé du patient • Identifiez des individus ou groupes ayant un accès insuffisant à votre établissement de santé • Reconnaissez les scénarios et connectez-les aux droits humains • Tenez un registre de patients dont les droits sont menacés
<p><i>Sphère professionnelle</i></p> <p><i>directe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Discutez avec vos collègues les pratiques et règlements qui ne sont pas conformes aux droits humains • Confrontez vos collègues si leur conduite n'est pas conforme aux droits humains <hr/> <p><i>indirecte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informez les supérieurs de pratiques et règlements contraires aux droits humains • Portez plainte pour des incidents menaçants les droits humains des patients • Demandez le soutien d'associations professionnelles quand vous protégez des patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenez un registre des inquiétudes concernant les droits humains dans votre établissement de santé • Tenez un registre des actions entreprises pour traiter les inquiétudes concernant les droits humains • Réunissez les données nécessaires pour mesurer la conformité de votre propre établissement de santé aux droits humains <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Faites un inventaire des politiques et directives existantes d'associations professionnelles • Comparez les politiques et directives existantes avec les pratiques quotidiennes • Évaluez si les politiques/directives et leurs effets sont conformes aux droits humains
<p><i>En dehors de la sphère professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soyez témoin au tribunal • Soutenez les litiges stratégiques • Contestez au tribunal les règlements contraires aux droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblez davantage d'informations provenant de sources extérieures sur les questions des droits humains dans votre établissement de santé • Faites un inventaire des politiques nationales en matière de santé • Vérifiez la mise en œuvre correcte des politiques nationales en matière de santé avec les pratiques journalières • Évaluez si les politiques nationales en matière de santé et leurs effets sont conformes aux droits humains • Recensez les pratiques intéressantes dans d'autres pays

DIFFUSION



Préconiser, rapporter et sensibiliser

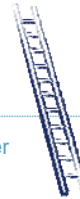
- Sensibilisez sur les services de santé disponibles
- Référez des patients à des organisations extérieures qui peuvent aider
- Informez les patients sur leurs droits si nécessaire

- Discutez vos découvertes sur les droits de l'homme avec vos collègues
- Discutez vos découvertes sur les droits de l'homme avec les familles/groupes de patients
- Distribuez les matériels concernant les droits humains au sein de votre établissement de santé

- Écrivez à des associations professionnelles
- Informez des travailleurs de la santé influents
- Formez d'autres travailleurs de la santé sur les droits humains
- Diffusez des documents sur les droits humains dans le secteur de la santé
- Contribuez à l'introduction des droits humains dans les programmes médicaux

- Partagez vos découvertes concernant les droits humains avec le gouvernement, les institutions des droits de l'homme, les ONG, les médias
- Rencontrez personnellement les acteurs influents pour partager votre expérience en tant que travailleur de la santé
- Invitez les médias pour un entretien
- Écrivez un article
- Sensibilisez les décideurs politiques et avocats sur la santé et les droits humains
- Organisez des activités pour la sensibilisation du public

MOBILISATION



Participer, encourager et connecter

- Encouragez les patients qui rencontrent les mêmes obstacles, à s'unir
- Encouragez les patients à revendiquer leurs droits

- Mobilisez des collègues pour traiter des questions concernant les droits humains
- Encouragez les familles des patients à prendre position par rapport aux questions concernant les droits humains
- Formez un groupe d'action avec des collègues

- Organisez des tables rondes avec les travailleurs de la santé et les patients
- Encouragez les travailleurs de la santé influents à supporter un changement
- Proposez d'établir un comité pour les droits de l'homme au sein des associations professionnelles
- Faites une pétition parmi les travailleurs de la santé
- Négociez pour obtenir les médicaments, fournitures et personnel nécessaires

- Rejoignez des groupes d'action existants
- Faites des pétitions
- Manifestez
- Encouragez les écoles à porter leur attention sur la question
- Établissez des relations avec les décideurs politiques
- Exercez une pression pour un changement de politique et une réforme du droit
- Organisez des tables rondes avec les décideurs politiques, les travailleurs de la santé et les patients

CRÉATION



Développer de nouvelles idées et alternatives

- Mettez en place un mécanisme de plainte pour les patients
- Mettez un espace à disposition pour un groupe de soutien aux patients confrontés à des obstacles similaires

- Créez un environnement convivial pour le patient
- Mettez en place des rencontres périodiques pour discuter les questions concernant les droits humains qui se présentent
- Créez du matériel informatif pour vos patients et collègues

- Créez des procédures et des directives
- Mettez en place une permanence téléphonique
- Mettez en place un mécanisme de plainte pour vos collègues
- Créez des documents éducatifs précis pour les travailleurs de la santé sur la santé et les droits humains

- Participez à l'élaboration des politiques de santé
- Mettez en place un mécanisme de plainte au sein de la communauté, région ou au niveau national
- Créez un bulletin d'information ou un site internet sur les droits de l'homme et les systèmes de santé

Étapes vers le changement par un travailleur de la santé du Nigeria ÉTAPE 5 REMPLIE - QUE PUIS-JE FAIRE?

Le tableau ci-dessous décrit les actions entreprises dans l'exemple du Nigeria sur une période de 7 ans. Les actions sont associées aux catégories pertinentes identifiées dans la Section I, page 14-15.

Ces étapes vers le changement sont un exemple clair d'action entraînant réaction. Ce qui avait commencé à petite échelle et relativement simplement avec l'organisation de séances de dialogue communautaire pour trouver les raisons qui empêchaient les gens d'utiliser l'hôpital rural, s'est élargi avec le temps à des activités structurées réussies sur des périodes plus longues et qui continuent encore aujourd'hui.



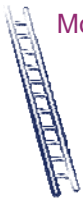
Collecte ►

- Conduite de séances de dialogue communautaire afin de déterminer les causes de sous-utilisation des services de santé
- Données rassemblées et analysées sur les coûts humains actuels des politiques de frais d'utilisation sur une personne démunie des régions rurales



Diffusion ►

- Séances éducatives tenues destinées au personnel de la clinique concernant les droits des patients
- Habitants pauvres des régions rurales informés sur leur droit à la santé
- Article rédigé pour sensibiliser sur la sous-utilisation de la clinique



Mobilisation ►

- Organisation d'une association mutuelle de santé communautaire en tant que plateforme pour les membres de la communauté et les travailleurs de la santé afin d'effectuer la demande au gouvernement local de médicaments essentiels et de matériel médical
- Collègues encouragés à s'exprimer ou à agir sur le sujet de la politique des frais d'utilisation



Création ►

- Rénovation de la clinique
- Clinique de santé mobile pour atteindre les personnes dans les zones isolées
- Co-fondation d'une ONG (Médecins pour la justice sociale) pour défendre les droits à la santé des communautés rurales marginalisées

“Lorsque j’ai pris conscience de la dimension des droits humains dans mon travail en 2005, j’ai été motivé pour continuer à exercer au-delà de l’année spécifiée par le Programme de service national pour la jeunesse. 2011 marque 7 ans depuis que je suis arrivé dans le Mashegu rural, et il est difficile pour moi de partir. Ma connaissance des droits de l’homme a changé ma vie et la façon dont je vois et soigne mes patients. Maintenant, je ne suis plus simplement un médecin, je suis aussi un défenseur des droits de l’homme, travaillant au croisement entre la santé et les droits humains.”

Dr Chukwumanya Igboekwu, Nigeria

Ressources supplémentaires

disponibles dans la section *Travailleurs de la santé et les droits humains*.

PUBLICATIONS

La santé et les droits humains

- 25 Questions Réponses sur la Santé et les Droits Humains, OMS, 2002
- Health and Human Rights: A Resource Guide, OSF, 2007
- Le droit à la santé: un manuel ressource à l'intention des ONG, J. Asher, 2004
- Le droit à la santé: un outil pour les travailleurs de la santé, BMA, IFHHRO, Commat, 2007
- Dual Loyalty & Human Rights in Health Professional Practice, PHR, University of Cape Town, 2002
- Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé: un guide pour la société civile, IFHHRO, 2009

Promotion de la santé

- Promoting Health: Advocacy Guide for Health Professionals, CII 2008
- Trousse d'outils pour la promotion de la santé, PHA, 2007
- Advocacy Guide for Sexual and Reproductive Health & Rights, IPPF, 2001
- Providers as Advocates for Safe Abortion Care: A Training Manual, Ipas, 2009

Ces publications sont disponibles en ligne dans la section Centre d'Information: www.ifhhro.org

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le matériel pédagogique sur les droits de l'homme, spécialement créé pour les travailleurs de la santé est disponible dans le manuel de formation IFHHRO: Droits de l'homme pour les travailleurs de la santé sur www.ifhhro-training-manual.org

Le manuel contient des plans de session de formation qui peuvent être utilisés comme introduction à ce guide. Ceux-ci sont

ORGANISATIONS

Organisations intergouvernementales

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies
www.ohchr.org

Organisation mondiale de la Santé
www.who.int

Associations professionnelles internationales

L'Association Médicale Mondiale
www.wma.net

Conseil International des Infirmières
<http://www.icn.ch>

Pour plus d'informations sur les **organisations non-gouvernementales** appropriées, veuillez consulter www.ifhhro.org pour une liste des membres et observateurs de La Fédération Internationale des Organisations de Santé et de Droits de l'Homme (IFHHRO)

SITES

ESCR-Net Caselaw Database – inclut des cas sur le droit à la santé du monde entier
www.escr-net.org/caselaw/

Site du rapporteur spécial actuel des Nations Unies sur le droit à la santé
unsrhealth.org

Archives de l'unité du droit à la santé, Université d'Essex, Centre des droits de l'homme
www.essex.ac.uk/human_rights_centre/research/rth/

The Human Rights Key: for teaching and learning about health and human rights, Veronica Mitchell, University of Cape Town, 2011

Glossaire

Mécanisme de responsabilité

Comité, commission, tribunal, institution ou autre procédure qui surveille si et dans quelle mesure le gouvernement est en conformité avec les obligations des droits humains.

Plaidoyer

Action stratégique basée sur des preuves pour influencer les lois, politiques, pratiques, opinion publique et attitudes.

Mécanisme de plainte

Une procédure claire, accessible, acceptable, confidentielle et structurée pour porter plainte au sein des systèmes de santé.

Double allégeance

Un conflit entre le devoir du travailleur de la santé envers le patient et les obligations envers un tiers tel que l'employeur ou l'État. Ces obligations peuvent être explicites ou implicites, réelles ou perçues. Lorsque les travailleurs de la santé donnent la priorité aux intérêts du tiers, cela peut entraîner une violation des droits humains du patient.

Médicaments essentiels

Les médicaments satisfaisant les besoins prioritaires de santé de la population. Les médicaments essentiels sont destinés à être disponibles dans des systèmes de santé qui fonctionnent continuellement, en quantités suffisantes, en dosages appropriées, avec une qualité assurée et une information appropriée, et à un prix abordable pour chaque individu et pour la communauté. (OMS)

Système de santé

Toutes institutions, organisations, établissements, services et individus dispensant des soins pour promouvoir, restaurer ou maintenir la santé.

Politique sur la santé

Une stratégie liée à la santé, plan ou programme approuvés par un gouvernement (local), institut ou organisation.

Travailleur de la santé

Tous ceux qui développent, gèrent, délivrent, surveillent et évaluent la santé préventive, curative et de réhabilitation dans les secteurs de la santé privés ou publics, y compris les guérisseurs traditionnels. (*Spécial rapporteur des Nations Unies sur le droit à la santé*)

Cour des droits de l'homme

Juridiction supranationale où les individus peuvent porter plainte contre les gouvernements pour violations d'un traité correspondant aux droits humains. Les décisions de la Cour sont obligatoires. Il existe trois tribunaux régionaux des droits de l'homme: la Cour africaine sur les droits des hommes et des peuples, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme.

Traité relatif aux droits humains

Un accord obligatoire entre deux nations ou plus dans lequel les droits humains sont juridiquement protégés.

Lobby (faire pression)

Persuader un officiel, la plupart du temps des législateurs ou membres d'agences de régulation de faire changer une norme particulière ou une directive.

Surveiller

Le processus d'observer, de contrôler étroitement ou continuellement pour réunir les informations nécessaires pour mesurer et rapporter la conformité aux droits humains.

Institut national des droits de l'homme

Une institution dotée d'un mandat constitutionnel et/ou législatif pour protéger et promouvoir les droits humains. Les instituts nationaux des droits de l'homme sont des institutions indépendantes et autonomes qui opèrent au niveau national. (*Haut-Commissariat des droits de l'homme*)

Autonomie du patient

Le droit des patients de prendre leurs propres décisions concernant leurs soins médicaux. Les travailleurs de la santé peuvent informer et sensibiliser le patient mais ne peuvent pas prendre la décision pour lui.

Confidentialité du patient

La règle selon laquelle toute information sur le patient devra être gardée confidentielle à moins que celui-ci ne donne sa permission de partager les informations. Ceci en sorte de permettre aux patients de se confier pleinement et franchement à leur médecin, autorisant un traitement approprié et un diagnostic.

Association professionnelle

Une organisation formée pour unir et représenter les personnes de la même profession. En général, l'organisation fournit des directives pour maintenir un certain standard au sein de la profession.

Respecter, protéger, mettre en œuvre

Obligations du gouvernement relatives aux droits humains. **Respect**: le gouvernement doit s'abstenir de violer les droits humains.

Protection: le gouvernement doit empêcher les autres de violer les droits humains. **Mise en œuvre**: le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les droits humains.

Déterminants fondamentaux de la santé

Conditions nécessaires pour l'hygiène et la santé des individus, ceci comprend l'eau salubre et potable, des installations sanitaires

suffisantes, l'approvisionnement suffisant en nourriture, le logement, conditions de travail et d'environnement saines, et un accès à l'éducation et l'information relatives à la santé.

Rapporteur spécial de l'ONU

Un individu nommé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour enquêter, surveiller, conseiller et rapporter les inquiétudes concernant les droits de l'homme.

Organe de traité de l'ONU

Comité d'experts indépendants qui examinent les rapports des gouvernements pour évaluer sa conformité au traité relatif aux droits de l'homme correspondant. Plusieurs comités acceptent également les plaintes individuelles contre les violations des droits humains.

Groupes vulnérables

Groupes de personnes qui ont besoin d'une protection spéciale parce qu'ils représentent un plus haut risque de violation de leurs droits dû à la marginalisation, l'exclusion sociale, les préjugés, la discrimination ou les opportunités et revenus limités. Des exemples de groupes vulnérables sont les minorités, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les réfugiés, les personnes atteintes du VIH, les détenus.

NOTES FINALES

¹ Basé sur : AMB, *Le droit à la santé: Un outil pour les travailleurs de la santé*, juin 2007, p14

² Le commentaire général 14 du Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels, Le droit de bénéficier du meilleur état de santé qu'il soit possible d'atteindre (article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), mai 2000

³ Le commentaire général No. 20 du Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels, Non-discrimination dans les droits économiques, sociaux et culturels (art. 2, para. 2, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), Mai 2009

⁴ Dr Helen Potts, *Participation et Droit au meilleur état de santé possible*, Centre des droits de l'home, University of Essex, 2008

La Fédération Internationale des Organisations de Santé et de Droits de l'Homme (IFHHRO)

La IFHHRO compose un réseau unique d'organisations actives dédiées à la protection et à la promotion des droits de l'homme liés à la santé. Ses membres et observateurs sont des groupes de droits de l'homme qui s'intéressent aux violations de droits relatifs à la santé, des associations médicales impliquées dans un travail sur les droits de l'homme, ainsi que des organisations qui ont été créées spécifiquement dans le but de mobiliser les travailleurs de la santé autour de la protection des droits de l'homme.

Vision: IFHHRO fait tout son possible pour que chacun bénéficie pleinement des droits de l'homme liés à la santé.

Mission: IFHHRO implique les travailleurs de la santé dans la mise en œuvre des droits de l'homme liés à la santé.

Des copies de ce guide sont disponibles en ligne sur www.ifhro.org et dans les langues suivantes: anglais, espagnol, russe et portugais.

www.ifhhro.org

